

Notre démarche d'accompagnement

Le modèle MDH-PPH



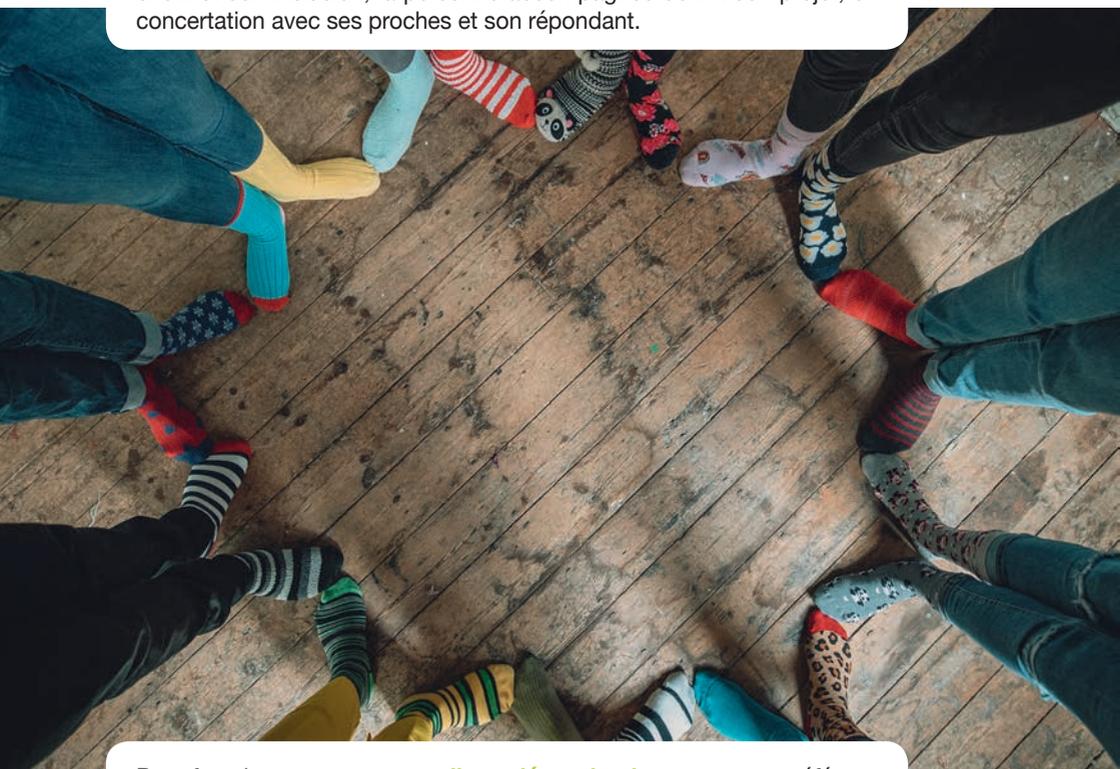
Sommaire

| | |
|------------------------------------|----|
| Introduction | 4 |
| Qu'est-ce que le MDH-PPH? | 5 |
| Pourquoi se référer au MDH-PPH? | 6 |
| Nos valeurs et le MDH-PPH? | 7 |
| Les bases du MDH-PPH | 8 |
| Les outils proposés par le MDH-PPH | 10 |

Introduction

Cette brochure a pour objectif de présenter **les fondements de notre démarche d'accompagnement** et d'introduire le concept de référence qui guide nos réflexions afin d'élaborer le Plan d'Intervention Individualisé (PII) c'est-à-dire les mesures mises en place pour répondre aux attentes et besoins exprimés par le bénéficiaire.

Afin que soient respectées sa dignité, son autonomie, sa liberté de choix et son inclusion, la personne accompagnée définit son projet, en concertation avec ses proches et son répondant.



Pour favoriser **ce processus d'autodétermination**, nous nous référons au Modèle de Développement Humain et Processus de Production du Handicap (MDH-PPH). Ce concept défend **la participation sociale** de la personne, **en reconnaissant son potentiel et sa singularité**. Il vise, dans la mesure du possible, la réalisation ou l'amélioration des habitudes de vie du bénéficiaire.

Qu'est-ce que le MDH-PPH?

Le Modèle de Développement Humain (MDH) - Processus de Production du Handicap (PPH) est le résultat de plus de 30 ans de travaux internationaux dans le champ du handicap.

Ce modèle met en lumière le processus qui produit une situation de handicap, afin d'y remédier dans la mesure du possible. Ses définitions et sa nomenclature sont employés par de nombreuses organisations.

Le MDH-PPH se base sur les aspirations et l'identité de **la personne** en tenant compte de ses limites et ses capacités, ainsi que des obstacles ou des facilitateurs de **son environnement**.

Il a l'avantage de proposer une approche positive, où la responsabilité du handicap ne repose pas sur le bénéficiaire, mais sur un contexte qui permet ou non la réalisation d'une activité courante, dite **habitude de vie**.

Pourquoi se référer au MDH-PPH?

Parce que...

- ✓ Nous reconnaissons la diversité humaine comme une richesse
- ✓ Chacun a droit à l'égalité des chances
- ✓ Chaque personne a des capacités et des aspirations
- ✓ Nous défendons la non-discrimination, l'accessibilité et l'inclusion

Nos valeurs et le MDH-PPH?

Le MDH-PPH rejoint **les valeurs défendues par notre Fondation** dans sa Charte et sa Mission.

C'est un modèle conceptuel adapté à l'évolution de la notion du handicap. Il permet **une harmonisation du langage et des méthodes de travail** entre les différents secteurs et les professionnels des Perce-Neige.

Il amène les différents acteurs sociaux et familiaux, qui entourent le bénéficiaire, à un changement de regard.



Ce modèle s'inscrit dans l'idéologie qui sous-tend les lois fédérales et internationales en vigueur : la Lhand (loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées), la LIPPI (loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides), ainsi que la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Les bases du MDH-PPH

Ce modèle est dit systémique et évolutif, car il tient compte de l'ensemble des paramètres entourant le bénéficiaire. Il s'adapte à chaque étape de sa vie.

Les facteurs personnels

Regroupent **l'identité** (sexe, âge, nationalité, contexte familial, situation professionnelle ou occupationnelle, et tout marqueur important pour la personne), des données sur **son système organique** (diagnostic ou description), ainsi que **ses aptitudes**.

L'idée est de valoriser les capacités du bénéficiaire, en tenant compte de ses incapacités.

L'environnement

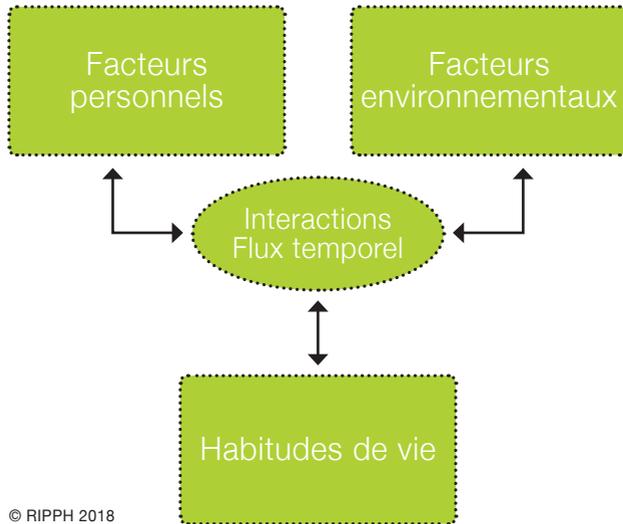
Prend en compte **les facteurs physiques** (éléments naturels et artificiels) et **les facteurs sociaux** (entourage, intégration sociale).

Il s'agira d'identifier, à ces différents niveaux, les facilitateurs et les obstacles qui favorisent ou entravent la réalisation des habitudes de vie.

Les habitudes de vie

Représentent **les activités courantes**, quotidiennes ou régulières, ainsi que **les rôles sociaux valorisés** par la personne ou son contexte socioculturel.

En interaction avec ses facteurs personnels et son environnement, le bénéficiaire se trouve **en situation de handicap** lorsqu'une habitude de vie n'est pas réalisée ou **en situation de participation sociale** lorsque l'habitude de vie est pleinement réalisée. Le but de nos interventions est de permettre un maximum de participation sociale.



Pour l'ensemble de ces paramètres, **les facteurs de risque**, liés à l'intégrité physique et morale ou au développement de la personne, sont identifiés et pris en compte.

Dans la mesure du possible, chaque identification d'un facteur de risque s'accompagne de la mise en place **de facteurs de protection** qui permettent de prévenir ou limiter ce risque.

Les outils proposés par le MDH-PPH

Le MDH-PPH propose des outils pour étoffer la collecte de données et enrichir les informations concernant une situation ou une personne.

Il ne s'agit pas de reprendre tous les éléments proposés dans ces documents, mais de pointer ceux qui seront pertinents pour la personne ou la situation.

La MHAVIE Mesure des Habitudes de Vie

Est un questionnaire qui permet de balayer les principales **habitudes de vie**. Il s'agit de sélectionner, parmi une centaine de propositions, celles qui sont **prioritaires**, c'est-à-dire importantes pour la personne et son entourage. Cette grille d'observation permet de cibler le type d'aide dont le bénéficiaire a besoin, le niveau de difficulté de réalisation que cela représente et le niveau de satisfaction.



Il s'agira de choisir dans les 3 versions existantes (enfants 0-4, enfants 5-13 et la version adolescents/adultes/aînés) celle qui s'adapte le mieux à la personne accompagnée.

La MQE

Mesure de la Qualité de l'Environnement

Collecte des données sur l'environnement physique et social de la personne. Cet outil aura pour but de mieux **identifier les obstacles et les facilitateurs de l'entourage** personnel, communautaire et sociétal qui entoure le bénéficiaire.

Il existe une version courte (26 items) et une version longue (109 items).



Le bilan d'aptitudes

Permet de mieux **cerner les aptitudes physiques, intellectuelles et comportementales** du bénéficiaire. La nomenclature des aptitudes se trouve dans le manuel de la classification internationale MDH-PPH. Le but est de cibler, dans toutes les aptitudes proposées, celles qui sont nécessaires à la réalisation de l'habitude de vie prioritaire choisie, et de mieux cerner les capacités/incapacités et les aides requises.

Ces trois outils sont adaptables en fonction de la personne et du contexte de vie. Ils s'avèrent tout particulièrement utiles dans le cadre de la réalisation du Plan d'intervention individualisé (PII), réévalué au moins chaque année. Celui-ci est établi avec le bénéficiaire, par les professionnels qui l'entourent, et est disponible dans le Projet de Vie informatisé de la Fondation.

Formations

Deux modules de formation sont dispensés à tous les collaborateurs sociaux. Le premier module concerne les concepts du modèle MDH-PPH, le second porte sur les outils du MDH-PPH, ainsi que le PII (Plan d'Intervention Individualisé).

Pour en savoir plus sur le MDH-PPH

Réseau International sur le Processus de Production du Handicap RIPPH
www.ripph.qc.ca

Personnes de référence Fondation les Perce-Neige

Pour toute question ou demande pn.fstb@ne.ch

Le/la responsable des Fonctions Sociales Transversales et Bienveillance
Les personnes ressources MDH-PPH



05/2020

